



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest
22, Avenue Léonard de Vinci
33608 PESSAC

Service Eau

Dossier suivi par :
Stéphanie BORDE

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 14
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : Dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique n°805 sur la commune de LACQ.**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 64-2022-00231

Pau Cedex, le 11 Juillet 2022

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre courrier à connaissance, au titre du code de l'environnement (Legislation sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique n°805 sur la commune de LACQ

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 8 juillet 2022
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2022-00231

Votre dossier a été transmis à l'unité travaux et milieux aquatiques qui est chargée de l'instruction de ce dossier.

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par subdélégation,
La cheffe du service eau


Juliette FRIEDLING

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.